

édito



Valérie Santini

Le coup d'envoi de la préparation du 10^e programme d'intervention de l'Agence a été donné en cette fin d'année 2010 avec l'examen par le Conseil d'administration de la méthode et du calendrier d'élaboration. Cet exercice sera conduit dans un contexte assez différent de ce qui prévalait pour les programmes précédents. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a en effet profondément modifié leur encadrement législatif, avec en particulier un passage devant le Parlement, qui définit désormais les orientations prioritaires, fixe le plafond global des dépenses et le montant de la contribution des agences à l'ONEMA ainsi que le volume des dépenses consacrées à la solidarité urbaine-rurale.

Les 10^e programmes feront donc l'objet d'un texte de loi précisant à minima ces éléments, le vote par le Parlement devant intervenir fin 2011.

Par ailleurs, la loi a renforcé le rôle des Comités de bassin qui émettent désormais un avis conforme sur le programme et les taux des redevances, avis attendu au plus tard en octobre 2012.

Ces divers éléments conditionnent un calendrier qui s'annonce serré. Nous devons mettre en place assez rapidement une organisation du travail permettant aux instances de bassin de s'impliquer pleinement sur la base du cadrage national et d'associer les acteurs de l'eau comme il se doit.

La question du financement de la mise en œuvre des SDAGE et des programmes de mesures sera centrale dans ces travaux, préoccupation largement partagée par le terrain comme l'ont révélé les débats tenus lors des commissions géographiques (voir article p.2).

Ambitieux mais réalistes, les SDAGE n'exigeront pas nécessairement un effort financier global plus important mais surtout une plus grande attention au choix des projets aidés pour une efficacité croissante de l'euro investi. En outre, une plus grande rigueur dans l'évaluation des actions menées conduira à une relecture de nos modes d'intervention pour atteindre l'efficacité recherchée.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2011.

Laurent Fayein,
président du Conseil
d'administration de l'Agence de l'eau



Le dossier

Philippe Crochet

Eaux souterraines : les ressources du futur sous protection

Sommaire

2 L'actualité des bassins



SIEF

6 Les faits marquants



Denis Palanque

8 Bon à savoir



Dessin Christian Lasnier

Primes pour épuration, nouvelles exigences ; prévention des inondations du Rhône ; bilan de santé des eaux littorales...

Les poissons à la reconquête du Rhône ; le Grand Narbonne s'attaque aux pollutions dispersées ; l'Arve en bonne voie vers le "bon état"...

Zoom sur... le fonctionnement du milieu alluvial et les services qu'il rend à l'homme ; l'agenda des manifestations ; les publications...

Nominations

Nouveaux préfets en régions

- Jean-François Carencio est nommé préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône, préfet coordonnateur de bassin. Ancien directeur de cabinet de Jean-Louis Borloo au ministère de l'Ecologie, il succède à Jacques Gérald, directeur de cabinet du ministre de la Défense, Alain Juppé.
- Christian Decharrière, ancien directeur de cabinet d'Eric Besson au ministère de l'Immigration est nommé préfet de la région Franche-Comté, préfet du Doubs. Il succède à Nacer Meddah.
- Anne Boquet, ancienne préfète des Yvelines est désormais préfète de la région Bourgogne, préfète de la Côte-d'Or succédant ainsi à Christian de Lavernée, nommé préfet de la région Lorraine. ■

Alpes-Maritimes

Un premier contrat de rivière



Signature du contrat de rivière des Paillons.

Avec la signature du contrat de rivière des Paillons, l'Etat, le Département des Alpes-Maritimes, la Région PACA, le Syndicat Intercommunal des Paillons et l'Agence de l'eau s'engagent à mieux gérer les cours d'eau (Paillons de Contes, de Nice et de L'Escarène, Laghet et Banquière) qui se rejoignent pour former le fleuve côtier des Paillons.

17,6 millions d'euros, dont plus de 3 apportés par l'Agence, seront investis d'ici cinq ans dans une soixantaine d'actions destinées à améliorer la qualité de l'eau, mieux gérer la ressource, restaurer et valoriser le patrimoine naturel et assurer une protection contre les crues.

Elles permettront de répondre aux objectifs du SDAGE de bon état des eaux sur le bassin versant.

Trois autres contrats de rivière ont été signés cet automne portant à 140 le nombre de contrats de rivière sur le bassin Rhône-Méditerranée :

- Sorgues (Vaucluse) – 2^e contrat porté par le Syndicat Mixte du bassin des Sorgues
- Bourbre et ses affluents (Isère) – Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de la Bourbre
- Isère (Tarentaise) – Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise

www.gesteau.eaufrance.fr ■

EAUX LITTORALES

Un bilan de santé en demi-teinte

Quel est l'état des eaux côtières et des eaux de transition ? Quels sont les flux de pollution apportés par le Rhône à la mer ? Eclairage grâce aux résultats 2009 du programme de surveillance de l'état des eaux.

Comme les cours d'eaux, les lacs et les eaux souterraines, les eaux côtières et les eaux de transition du littoral méditerranéen font partie du suivi de la qualité des eaux des bassins. 2009 est la première année d'interprétation et de diffusion des données sur ces milieux littoraux suivis dans le cadre du programme de surveillance de la Directive Cadre sur l'Eau.

Forte dégradation des lagunes

Les premiers résultats indiquent qu'une masse d'eau côtière sur deux, notamment près des grandes agglomérations, se caractérise par un ou plusieurs éléments de qualité biologique en mauvais état. C'est notamment le cas pour l'herbier de posidonie. Quant à l'état chimique, 20 % de masses d'eau sont en mauvais état. Le bilan est beaucoup plus sévère pour les eaux de transition : exceptée la partie marine du delta, toutes les lagunes de

Méditerranée présentent un ou plusieurs éléments de qualité biologique dégradés à très dégradés.

Vigilance sur les apports du Rhône

La préservation des eaux littorales repose également sur la connaissance des apports en contaminants du Rhône à la mer. C'est l'objet des nouveaux équipements de la station du Rhône à Arles, hébergée par Voies Navigables de France. Grâce au suivi des débits, des teneurs de matières en suspension et des concentrations en micropolluants – notamment pendant les crues –, une estimation des flux est possible. Il en ressort sur 2008 et 2009 une prépondérance des flux de métaux parmi lesquels le titane et le baryum, naturellement présents dans l'environnement, mais aussi le zinc et le plomb, issus de pollutions d'origine anthropique et requis pour l'évaluation des états chimique et écologique.



Les lagunes de Méditerranée présentent une qualité biologique dégradée à très dégradée.

En moindre proportion (mais non négligeables) peuvent être cités les flux de pesticides et de HAP^{**}, évalués respectivement à 210 et 60 tonnes pour les flux dissous^{***}. Pour les PCB, la somme des flux 2008-2009 est de 0,4 tonne, soit 0,002 % des flux particuliers mesurés.

* Tous les résultats dans la brochure éditée par l'Agence de l'eau, téléchargeable sur www.eaurmc.fr

** Hydrocarbures aromatiques polycycliques (origines : cheminées et fours à bois, incinérateurs d'ordures ménagères, transport automobile...)

*** Analyses sur eau brute

COMMISSIONS GÉOGRAPHIQUES DE BASSIN

Les actions du terrain pour le bon état

Rassemblant près de mille participants, les neuf commissions géographiques et commissions territoriales de bassin (CTB), qui se sont tenues du 6 au 22 octobre, ont examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures pour l'atteinte du bon état des eaux dans les territoires.

Les débats de politique générale ont permis de relever que le SDAGE et son programme de mesures, objectifs, priorités, organisation... étaient globalement bien compris et acceptés.

Des inquiétudes et des attentes ont néanmoins été exprimées : notamment sur la question du financement (priorités de l'Agence de l'eau, avenir des financements de la politique de l'eau, impact prévisible sur le prix de l'eau, répartition des efforts...). Autre sujet souvent abordé, la pérennisation des structures locales de gestion et leur financement. L'importance de la concertation et de la gouvernance a également été soulignée.

Des freins et des avancés

Les exemples d'opérations présentés ont par ailleurs donné l'occasion d'identifier les freins et les avancées. Concernant la continuité écologique des cours d'eau, la nécessité d'avoir une approche globale a été soulignée ; sur la question de la protection des captages, les changements de pratiques doivent être mieux accompagnés et les financements pérennisés ; le partage de l'eau entre les différents usages doit être examiné en lien avec les questions d'aménagement du territoire. De nombreuses inquiétudes ont été exprimées quant à la faisabilité des mesures de lutte contre les pollutions diffuses. Sur les territoires concernés par

le plan Rhône, les thèmes les plus souvent abordés ont été la coordination franco-suisse, le mode de gouvernance pour le Haut-Rhône et l'importance des migrants à l'aval. La question des PCB est également souvent revenue dans les débats. Ces échanges, ancrés sur les réalités locales, sont riches car ils révèlent des pistes d'actions possibles, adaptées aux spécificités des territoires. Ils sont indispensables à l'exercice de suivi et d'évaluation que conduit le Comité de bassin, d'autant que se profilent le premier bilan-évaluation du SDAGE, prévu en 2012, et la préparation du 10^e programme d'intervention de l'Agence, programme qui démarrera en 2013.

STATIONS ET RÉSEAUX D'ÉPURATION

Immobilisme sanctionné, bonnes pratiques encouragées

Les exigences relatives, notamment à la performance environnementale des systèmes d'assainissement collectif et à la valorisation des boues, sont renforcées dans le calcul des primes pour 2011.

En élevant le niveau d'exigences environnementales à travers les coefficients de conformité intervenant dans le calcul de la prime pour épuration, le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau a décidé d'accentuer le caractère incitatif des primes.

Objectifs : accélérer la mise en conformité des dernières stations d'épuration, pour lesquelles la France est menacée de sanctions par l'Europe, et encourager les bonnes pratiques environnementales. Il s'agit de viser la pérennité des performances épuratoires des ouvrages de collecte et de

traitement des eaux et de privilégier les filières de traitement et de valorisation des boues, afin de ne pas engorger les centres de stockage de déchets ultimes avec des boues banales de stations d'épuration urbaines.

Ce qui change pour 2011

- Suppression de la prime si les équipements restent non conformes à la directive Eaux résiduaires urbaines pour les stations de plus de 2 000 EH.
- Pénalité si les performances des installations restent non-conformes (prime minorée de 20 %).

- Extension aux systèmes de collecte de plus de 10 000 EH des critères de conformité de l'autosurveillance des réseaux, afin d'acquiescer une meilleure connaissance des rejets et de leur surveillance en cohérence avec le SDAGE.

- Encouragement à la valorisation des boues (valorisation agricole ou énergétique) : réduction de moitié de la prime en 2011 et suppression en 2012 en cas de mise en décharges.

* Le calcul des primes pour épuration, établi en fonction de la pollution annuelle domestique éliminée et du taux fixé par élément de pollution selon la zone de rejets, est également pondéré par des coefficients de conformité (conformité à la directive européenne ERU, autosurveillance, performance et destination des boues).

PRIVILEGIER LA TÉLÉTRANSMISSION DES DONNÉES

Dès 2011, seuls les résultats d'autosurveillance transmis sur www.eaurmc.fr (rubrique Téléservices/Mesures de rejets) seront pris en compte dans le calcul de la prime. Sinon, celle-ci sera calculée à partir de rendements forfaitaires, et l'autosurveillance considérée comme non validée.

EXEMPLE D'ÉVOLUTION DU MONTANT DE LA PRIME 2011 EN FONCTION DE LA MISE EN ŒUVRE, OU PAS, D'AMÉLIORATIONS SUR LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT.

> Cas d'une STEP d'une capacité de 28 000 EH dont la prime 2010 s'élevait à 125 700 €. Le calcul, effectué sur le fonctionnement 2009, a pris en compte :

- La présence sur le réseau de points de rejet non équipés conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à l'autosurveillance du système d'assainissement (minoration du montant de base de la prime initiale).
- La transformation des boues en compost dans un centre non conventionné (donc pas de possibilité de bonus de 10%).

Cas 1 : pas d'amélioration du système d'assainissement

Prime 2011 = 100 560 € (soit inférieure de 20 % comparé à 2010)

Cas 2 : améliorations du système d'assainissement

Mise en place de l'autosurveillance des ouvrages de collecte conformément à la réglementation (équipement)

Prime 2011 = 134 110 € (soit + 7 % comparé à 2010)

Validation du bon fonctionnement des dispositifs d'autosurveillance (traitement et collecte)

Prime 2011 = 139 700 € (soit + 11 % comparé à 2010)

Boues (avec teneurs limitées en ETM) transformées en compost NFU 44-095 dans un centre désormais conventionné

Prime 2011 = 153 670 € (soit + 22 % comparé à 2010)

CRUES DU RHÔNE

Un nouvel outil de prévention

La base de données topographiques Rhône (BDT*), qui couvre les 3 000 km² du lit majeur du fleuve sur le territoire français est aujourd'hui opérationnelle. Cet outil innovant sera très utile aux gestionnaires pour améliorer la prévention des inondations.



Le Rhône en crue à l'aval de Sault-Brénaz (Ain) en 2003.

Les dernières crues du Rhône (2002 et 2003) ont amené les gestionnaires du fleuve à agir ensemble, à l'échelle du bassin rhodanien, afin que les solutions apportées en un point ne déportent

pas les problèmes ailleurs. C'est dans cette logique que s'inscrit le volet "Inondations" du Plan Rhône, dans lequel la BDT a été financée.

Un défi technique et mutualisé

La BDT Rhône, élaborée techniquement par l'IGN, mutualise des données issues de divers organismes. Son emprise correspond aux zones inondables par le fleuve (de la frontière suisse à la mer), avec des informations précises sur le relief concernant la plaine, les digues, le lit du fleuve, les canaux, ainsi que des éléments sur l'occupation du sol :

végétation, bâti, réseaux routiers ou ferroviaires.

Des usages innovants

Au-delà de la modélisation hydraulique, la BDT Rhône est utile à d'autres projets du volet "Inondations" du Plan Rhône, tels que l'élaboration des plans de prévention des risques. Elle ouvre l'horizon de nouveaux usages comme la visualisation en 3D qui permet d'appréhender de manière intuitive les plaines inondables à travers des paysages familiers sur lesquels sont représentés les effets d'une crue donnée.

La BDT Rhône sert également à

affiner les diagnostics de vulnérabilité, notamment des réseaux routiers, et contribue ainsi à concevoir des aménagements durables et adaptés. Une avancée considérable en matière de connaissance du fleuve...

La BDT est transmise gratuitement par l'IGN aux maîtres d'ouvrages publics.

Contact :

IGN, Agence Rhône-Alpes Auvergne 04 37 64 24 70 ar-rhone-alpes-auvergne@ign.fr

* Financeurs : Europe, régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes, Agence de l'eau, Compagnie Nationale du Rhône et Institut géographique national, également maître d'ouvrage pour la production des données.

Eaux souterraines : les ressources du futur sous protection

Champ captant menacé par le développement de zones d'activités.

La protection des ressources souterraines pour l'alimentation en eau potable est une des priorités du SDAGE, reprise dans le programme d'intervention de l'Agence de l'eau. Pour la satisfaction des besoins, non seulement actuels mais futurs, il s'agit aujourd'hui d'identifier les ressources les plus importantes et d'organiser leur préservation en limitant au maximum le recours à des traitements de potabilisation.

Dans le bassin Rhône-Méditerranée, 80 % de l'eau potable provient de ressources souterraines qui nécessitent le plus souvent assez peu de traitements. Toutefois, certains aquifères vulnérables sont menacés par des pressions croissantes liées au développement démographique et économique sur leurs aires de recharge.

“Le SDAGE, explique Laurent Cadilhac, expert eaux souterraines à l'Agence de l'eau, a établi une liste des masses d'eau souterraine recelant des ressources majeures pour l'alimentation en eau potable

(AEP). Il nous appartient de déterminer sur ces masses d'eau les zones prioritaires à préserver sur le long terme, qu'il s'agisse de ressources déjà fortement sollicitées et dont l'altération compromettrait l'approvisionnement des populations, ou de ressources peu ou pas utilisées mais à fortes potentialités pour l'avenir.”

Des mesures concertées

Pour la détermination de ces zones prioritaires, le choix a été fait de s'appuyer sur les acteurs locaux. À ces collectivités ou structures

porteuses, l'Agence de l'eau, initiateur et animateur de la démarche, apporte une aide technique et financière (voir encadré). Mais elle peut être amenée à piloter elle-même la démarche sur des masses d'eau très étendues, comme c'est le cas pour la nappe des alluvions du Rhône ou les plateaux calcaires du Jura.

“Aujourd'hui, précise L. Cadilhac, sur la centaine de masses d'eau avec des ressources reconnues d'intérêt départemental à régional, huit ont déjà fait l'objet d'une délimitation précise des zones à préserver, et trente-sept études sont en cours.”

Deuxième étape, la détermination des mesures de protection à mettre en place. “Les situations sont très diverses, explique L. Cadilhac, puisqu'on trouve des territoires très peu occupés, tels certains plateaux calcaires du sud du bassin, ou au contraire des plaines alluviales très aménagées et urbanisées, avec parfois, en périphérie des agglomérations, une concurrence exacerbée entre usage des sols et captages d'eau potable. En tenant compte des usages actuels et des besoins futurs, il s'agit d'organiser les usages de la ressource et l'occupation des sols de manière

à assurer la non dégradation (voire la restauration) des ressources les mieux situées présentant les meilleures potentialité et qualité pour la production d'eau potable. Nous travaillons avec les services de l'Etat à l'élaboration de prescriptions-types pour ces zones, allant de la limitation des implantations à risques, comme une infrastructure routière ou une zone d'activités, jusqu'à l'interdiction éventuelle de forages pour un autre usage que l'eau potable, par exemple.”

Autant de choix qui devront être débattus et concertés, et enfin retranscrits dans les SCOT* et PLU**, comme dans les plans d'aménagement et de gestion durable ainsi que dans les règlements des SAGE.

“Il existe encore des ressources de bonne qualité sur le bassin mais certaines sont menacées par des dégradations parfois difficilement réversibles. Il convient d'agir en amont pour les léguer aux générations futures dans le meilleur état possible, c'est ce à quoi nous nous attachons dans cette démarche novatrice.”

* Schéma de cohérence territoriale

** Plan local d'urbanisme

L'Agence de l'eau, animateur de la démarche

Pour que, d'ici 2012, l'ensemble des ressources stratégiques souterraines pour l'AEP soient identifiées, délimitées et caractérisées, et que de premiers plans de protection soient élaborés, l'Agence de l'eau a lancé une opération spécifique “Partenaires pour l'eau”.

Impulsant la concertation entre les acteurs (une collectivité ou une structure engagée dans la préservation de ces ressources, l'Etat et les autres acteurs, notamment socio-économiques), l'Agence participe à la mise en place et au suivi de l'opération et à l'orientation des décisions. Et elle apporte un soutien financier, subventionnant les études préalables ainsi que les programmes d'actions à hauteur de 80 % (bonification possible pour les opérations complexes et prioritaires du SDAGE).

NAPPE ALLUVIALE DU VAR

Une ressource vitale pour le développement des Alpes-Maritimes

Sur le territoire très urbanisé de la basse-vallée du Var, le SAGE doit répondre à une double question : quelles futures ressources en eau potable protéger, et comment ?

La région de Nice (et au-delà) est aujourd'hui alimentée en eau potable par la nappe alluviale du Var. 600 000 personnes sont concernées, mais leur nombre pourrait croître dans une région promise, avec l'Opération d'Intérêt National (OIN) "Ecovallée", lancée en 2008, à un nouveau développement démographique et économique.

"La nappe du Var offre une ressource abondante, explique Katia Souriguère, chargée de mission du SAGE nappe et basse-vallée du Var. Elle est néanmoins vulnérable du fait d'une occupation des sols très importante dans la plaine alluviale, et de la multiplicité des activités que l'on y rencontre : infrastructures de transport, habitat diffus, villes, activités industrielles, agriculture..."

Adopté en 2007, et actuellement en

cours de révision, le SAGE a fixé pour dix ans des règles de gestion de la ressource et s'est doté d'un slogan qui témoigne bien de la réalité du terrain : "Attention, vous marchez sur la nappe !".

Dans un tel contexte, réserver pour le futur des espaces à usage d'eau potable est un exercice aussi nécessaire que complexe.

"De nombreux champs de captage sont aujourd'hui dotés de périmètres de protection, poursuit K. Souriguère, mais la nécessité d'en identifier d'autres nous a conduit à lancer une étude spécifique, l'Etude d'anticipation de gestion de la ressource souterraine de la basse vallée du Var pour l'alimentation en eau potable."

Deux nouveaux secteurs ont pu être déterminés, deux zones straté-



La plaine alluviale du Var. La forte occupation des sols rend très complexe la détermination de mesures de protection pour les futures ressources en eau potable.

Conseil général des Alpes-Maritimes

giques eu égard aux capacités de la nappe et aux sollicitations envisagées.

Ces secteurs, dont l'emprise est à échelle communale, apparaîtront dans le futur SAGE, avec des

mesures de protection appropriées – encore à déterminer – notamment la mise en place de réserves foncières qui devront figurer dans les Plans locaux d'urbanismes (PLU) concernés.

NAPPE ALLUVIALE DU VAL-DE-SAÔNE

Vingt-deux secteurs stratégiques identifiés

Interview de Stéphane Claudet-Bourgeois, chef du Pôle Saône à l'Etablissement public territorial du bassin Saône et Doubs.

Quelles sont les missions de l'EPTB, et pourquoi une étude sur la nappe alluviale du Val-de-Saône ?

L'EPTB est porteur d'une quinzaine de contrats de rivières et de deux SAGE, qui concernent environ deux mille communes du bassin de la

Saône. Il intervient dans la préservation des ressources en eau, la protection des milieux, la prévention des inondations, la formation et la sensibilisation des scolaires. C'est en réponse à l'initiative de l'Agence de l'eau sur les ressources stratégiques en eau potable que nous avons conduit cette étude, finalisée à l'été 2010.

Quels sont les enjeux liés à la nappe ?

La nappe alimente 750 000 personnes dans la vallée, mais également au-delà, à Dijon ou dans la Bresse. C'est une ressource abondante mais unique, exploitée par 390 captages. Certains d'entre eux atteignent le maximum de leur capacité de production et beaucoup connaissent des problèmes de pesticides et de nitrates.

Cette étude a permis de déterminer, en fonction de l'évolution future de la demande*, les secteurs de la nappe susceptibles d'y répondre dans de bonnes conditions.

Quels en sont les principaux résultats ?

Nous avons identifié les zones potentielles intéressantes peu ou pas exploitées. Ces secteurs stratégiques, où de futurs captages pourraient être implantés, sont au nombre de vingt-deux, ce qui représente, avec les zones actuellement exploitées, une surface de 29 000 hectares, à rapprocher des 100 000 hectares de la plaine alluviale.

C'est dire toute l'importance des actions à promouvoir pour concilier activités humaines et préservation de la ressource.

Il conviendra tout d'abord d'effectuer un important travail de "porter à connaissance" auprès des acteurs locaux, afin de faire reconnaître ces ressources dans les documents d'urbanisme. Puis il s'agira de définir localement les mesures de préservation adaptées qui devront être développées afin de préserver ces secteurs des pollutions. C'est tout l'enjeu du futur contrat du Val-de-Saône qui s'élabore actuellement.

* 230 000 habitants de plus en 2030



La plaine alluviale de la Saône. Elle s'étend de la confluence de la Saône avec le Salon (Haute-Saône) jusqu'à Lyon, où celle-ci rejoint le Rhône.

EPTB Saône-Doubs

POLLUTIONS DISPERSÉES

Le Grand Narbonne veut réduire les rejets non-domestiques

La Communauté d'agglomération du Grand Narbonne travaille en partenariat avec l'Agence de l'eau pour la réduction des rejets non-domestiques d'origine dispersée sur son territoire. Zoom sur l'opération collective "Partenaires pour l'eau" signée en 2008.



Communauté d'agglomération du Grand Narbonne

La station de Montredon, soumise aux mêmes règles de contrôle des toxiques que les industriels de la zone d'activité.

Les zones industrielles du Grand Narbonne sont implantées sur le bassin versant des étangs de Bages-Sigean, un milieu particulièrement sensible aux pollutions. L'opération collective mise en place sur ce territoire vise à réduire les rejets issus des établissements et à limiter les risques de rejets accidentels, participant ainsi à la reconquête de la qualité des lagunes. "Le dispositif s'intéresse aux rejets non-domestiques raccordés au réseau d'assainissement ainsi qu'aux rejets pluviaux des entreprises, explique Julien Golembiewski, responsable de la cellule « Pollutions non domestiques » du Grand Narbonne. Suite à l'état des lieux réalisé en 2007 avec nos partenaires, nous avons constaté que la majorité des effluents industriels

est d'origine dispersée, générée en faible quantité par plus de trois cents entreprises."

Une régularisation technique et administrative

Suite à ce diagnostic, cent cinquante entreprises prioritaires font l'objet d'un audit afin de vérifier la conformité de leurs installations et, le cas échéant, de proposer des améliorations. Objectif : procéder à la régularisation des rejets au réseau d'assainissement par la délivrance d'un arrêté d'autorisation de déversement, complété si nécessaire d'une convention de déversement. "La plupart des entreprises rencontrées devront mettre en conformité leurs stockages de déchets

dangereux, installer des séparateurs à hydrocarbures pour le traitement de leurs rejets pluviaux et prévoir un pré-traitement avant rejet au réseau d'eaux usées, poursuit J. Golembiewski. Six projets, en cours de finalisation, seront menés avec l'aide financière de l'Agence de l'eau."

Aller plus loin

"Au-delà des entreprises prioritaires, le Grand Narbonne a mis en place une procédure de contrôle des nouvelles implantations en lien avec la régie et les distributeurs d'eau délégataires. Toute demande de raccordement au réseau devra être soumise à la « cellule rejets non domestiques » du Grand

Narbonne" précise J. Golembiewski. Outre les actions visant les entreprises, des diagnostics environnementaux ont été réalisés dès 2008 à l'échelle des zones industrielles, ainsi que la recherche de micropolluants à leurs exutoires et sur les stations d'épuration, anticipant la mise en œuvre de la circulaire du 29 septembre 2010**.

"Globalement, les démarches sont plutôt bien perçues, conclut J. Golembiewski. Beaucoup sont demandeurs de conseils techniques et l'attribution d'aides financières de l'Agence est un atout indéniable."

* Communauté d'agglomération du Grand Narbonne, Fédération des Caves particulières de l'Aude, CNAMS (artisans), Chambre de commerce et d'industrie, Agence de l'eau.

** Cette circulaire, qui vise à harmoniser les efforts en matière de surveillance des émissions de substances entre industriels et collectivités, encadre désormais la surveillance des substances dangereuses pour les stations d'épuration domestiques. Elle impose un suivi des micropolluants pour tous les ouvrages dont la capacité épuratoire est supérieure à 10 000 EH. Trois cent cinquante-huit installations sont concernées sur les bassins RM&C. Mise en œuvre : janvier 2011.

Des pesticides dans les stations d'épuration

L'analyse des eaux usées en entrée des quinze stations d'épuration urbaines du Grand Narbonne témoigne d'une contamination d'origine diffuse. La présence de pesticides a conduit la collectivité à élaborer un projet de plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires pour ses dix-huit communes avec un objectif de réduction des pesticides de 50%. Ces plans sont financés par l'Agence de l'eau et le Conseil régional dans le cadre de l'appel à projet pour le développement de l'agriculture biologique et la réduction des pollutions de l'eau par les pesticides.

Le plan de désherbage de la commune de Narbonne est en cours de finalisation. Il sera prochainement mis en pratique, d'autres communes du Grand Narbonne rejoignant la démarche en 2011.

GESTION DES EFFLUENTS

L'Arve, pure en 2012 ?

A l'issue du contrat de rivière, et alors qu'un SAGE se profile, la qualité des eaux de la rivière Arve (Haute-Savoie) semble réagir favorablement à la mise en place du dispositif "Arve Pure 2012".

Ce programme destiné à aider les entreprises et les communes du bassin à mieux gérer leurs effluents non domestiques et leurs déchets dangereux, se développe

sur les principales agglomérations industrielles de la moyenne vallée : territoires du Syndicat intercommunal à vocation multiple de la région de Cluses, de la Communauté de communes du Pays Rochois, de la Communauté d'agglomération Annemasse-Les Voirons et de la Communauté de communes de Faucigny-Glières. Les mesures réalisées par le Syndi-

cat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses abords révèlent un gain de classe de qualité des eaux, notamment sur les polluants métalliques (cuivre, nickel, chrome et zinc). Des résultats qui préfigurent l'atteinte du bon état des eaux pour l'Arve, identifiée dans le SDAGE comme prioritaire dans la lutte contre les substances dangereuses pour l'eau.



Terra Nostra

CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Les poissons à la reconquête du Rhône

Dans le cadre du Plan Rhône, plusieurs passes à poissons sont en projet sur le cours du fleuve. Illustration par quelques exemples.

■ Projet de création par EDF d'une rivière artificielle de contournement du barrage de Jons (69) sur le Rhône.



Denis Palanque

Objectif : rétablir la continuité biologique entre le canal de Miribel et le Rhône notamment pour les poissons holobiotiques (cyprinidés d'eau douce).

Le canal de Miribel est un des derniers sites d'observation sur le fleuve de l'Apron du Rhône, espèce endémique du bassin. La restauration de la continuité avec l'amont, notamment avec l'Ain, pourrait contribuer à son retour. Mise en service prévue en 2012.

■ Projet de création par la CNR d'une passe à poissons au barrage de Rochemaure sur le Vieux Rhône de Montélimar.

Objectif : permettre la montaison des poissons migrateurs notamment Alose et Anguille.

L'ouvrage s'inscrit dans un projet global avec l'augmentation du débit réservé du Rhône court-circuité de 10 m³/s à 75m³/s et la création d'une petite centrale hydroélectrique (PCH) pour turbiner le nouveau débit réservé. La dévalaison des poissons sera protégée par des grilles fines intégrées au projet de PCH avec guidage vers un chenal de dévalaison. Mise en service en 2012.



CNR

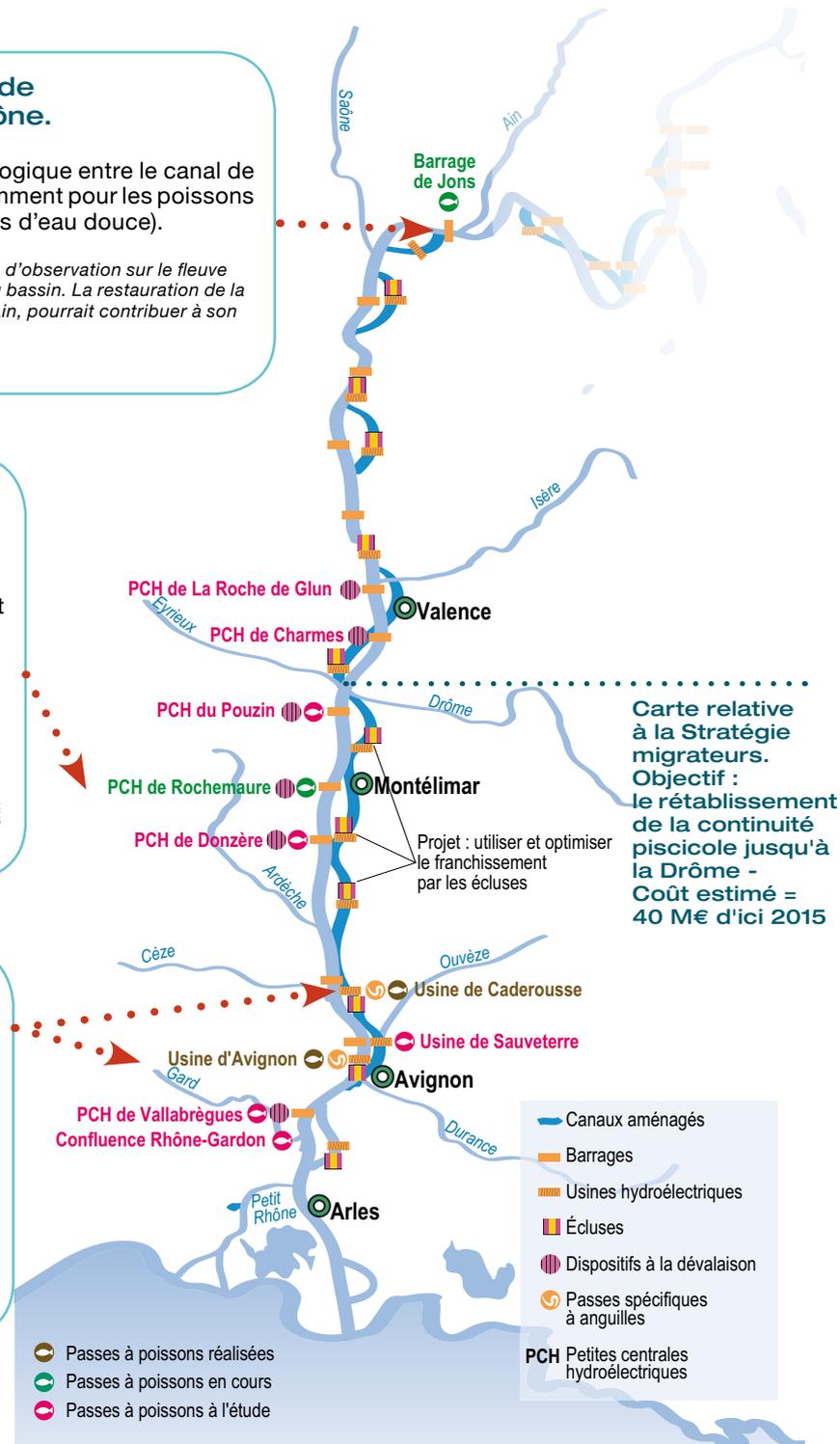
■ Réalisation en 2010 par la CNR de quatre passes à anguilles sur les deux usines-écluses d'Avignon et Caderousse (une sur chaque rive).

Objectif : permettre la montaison des anguilles.

Des rampes permettent la reptation des anguilles jusqu'en haut du barrage où elles sont ensuite transférées vers l'amont. Les mêmes ouvrages déjà en place à Beaucaire ont permis la montaison de plus de 300 000 anguillettes en 2010.



MMM



Carte relative à la Stratégie migrateurs. Objectif : le rétablissement de la continuité piscicole jusqu'à la Drôme - Coût estimé = 40 M€ d'ici 2015

Améliorer la connaissance sur les milieux et les espèces

L'anguille est une espèce menacée, ses effectifs ont partout régressé. Elle fait l'objet d'un règlement européen visant sa restauration. Trois études sont engagées pour mieux connaître ce poisson encore mystérieux.

• Mesurer la survie des anguilles au passage des turbines de grande taille

Une expérimentation a été menée en septembre 2010 par la CNR sur l'aménagement de Beaucaire. Objectif : connaître le taux de survie de ces poissons lors de la dévalaison au passage des turbines équipant les usines sur le Rhône.

• Mieux connaître les voies de dévalaison empruntées par les anguilles

Quelles sont les voies de migration préférentielles, selon les débits du Rhône ? Par où passent les anguilles adultes quand elles décident de retourner en mer ? Rhône court-circuité ou canal du Rhône ? Quelles sont les conditions hydrologiques déclenchantes ?

Pour tenter de répondre à ces questions, la CNR étudie la faisabilité d'une étude qui consis-



MMM

terait à immerger des "antennes" capables de détecter le passage d'anguilles équipées d'un émetteur.

• Visualiser les changements dans les stocks d'anguille en lagunes méditerranéennes

La Fondation de la Tour du Valat prépare un modèle mathématique pour connaître la dynamique de population d'Anguille sur la lagune du Prévost (34). Ce modèle permettra ensuite, à partir de données simples, de définir des mesures de gestion appropriées sur les étangs de Camargue et du pourtour méditerranéen pour préserver l'Anguille.

zoom : comprendre la biodiversité



La vallée alluviale, une zone humide très riche

Comprendre la biodiversité signifie aussi observer les liens entre différents milieux d'un même paysage et les processus écologiques qui sont à l'origine de ceux-ci. La vallée alluviale d'une rivière constitue un exemple riche d'enseignements.



Dessin Christian Lacroix

Paysage fluvial avec quelques méandres... et quelques habitants (de gauche à droite) : hirondelle de rivage, courlis cendré, sterne pierregarin, jonc fleuri, fritillaire pintade

produit des milieux naturels à forte biodiversité, il fournit aussi une ressource pour l'alimentation en eau potable.

Quant au lit mineur, le processus d'érosion des berges assure une recharge en sédiments du cours d'eau, contribuant à la stabilisation de son profil en long et à celui de nombreux équipements (captages pour l'eau potable, ponts...). Phénomène vital pour la sterne et l'hirondelle de rivage, la dynamique naturelle du lit mineur assure aussi des services essentiels.

Des services qu'on ne peut ignorer dans la balance coûts/bénéfices désormais indispensable pour éclairer les choix de gestion ou d'aménagement.

A la fin du printemps, fouler la prairie alors que des eaux de crues tardives achèvent de se retirer est un moment privilégié pour observer la vie grouillante du milieu alluvial : émergence des libellules, floraison des renoncules, des laïches et des orchidées,

envol bruyant du courlis cendré, saut précipité des grenouilles...

Des services majeurs et durables

Une diversité de milieux, une grande variété d'espèces, une vie suspen-

due aux habitats créés et entretenus par les flots sont les facettes les plus marquantes du milieu alluvial. Mais d'autres composants doivent attirer notre attention.

Rarement visible, une nappe d'accompagnement du cours d'eau, objet d'échanges incessants entre le lit mineur en eau et le lit majeur inondable occupe les alluvions. Cette nappe reste protégée lorsque la pratique agricole a conservé une surface en herbe permanente ayant peu ou pas de besoins d'amendement ou de pesticides.

Une ressource qui offre aussi une quantité suffisante pour les milieux adaptés aux alternances de forte humidité et de sécheresse mais risque le déséquilibre lorsque s'installent des espaces de cultures nécessitant d'évacuer les excès d'eau au printemps et d'irriguer en période estivale.

Ainsi, lorsque le milieu alluvial

Une prairie permanente, des milieux variés liés à la présence de l'eau

Du pourtour de la mare ou du bras mort vers les plus hautes terrasses déposées par les crues, la variation de l'humidité des sols et la nature des sédiments génèrent des milieux très variés, de quelques mètres carrés à plusieurs dizaines d'hectares. Chacun d'eux abrite des espèces qui y trouvent refuge et nourriture, selon qu'elles affectionnent d'avoir temporairement les racines dans l'eau (jonc fleuri) ou un sol moins humide (fritillaire pintade, orchis à fleurs lâches), ou qu'elles s'accommodent des deux (courlis cendré, rôle de genets – ce dernieroiseau en voie d'extinction).

Le lit mineur, une vie rythmée par la rivière

De berges abruptes sans cesse rajeunies, des bancs de sable et des îlots plus ou moins mobiles, une alternance de zones d'eaux calmes profondes et d'eaux vives couvrant à peine les graviers caractérisent le lit mineur de la rivière. De nombreux habitants s'y activent pour nicher, se nourrir, guetter... Ainsi l'hirondelle de rivage installe sa couvée dans une cavité creusée dans la berge assez haut pour éviter les sautes d'humeur du fleuve. Plus loin, à même le sable, la sterne pierregarin couve sa nichée avec une attention de tous les instants ; elle sera cependant impuissante lorsque la crue emportera l'îlot. Réflexe acquis depuis des temps immémoriaux, la sterne effectuera une ponte de remplacement. Sur un îlot plus ancien portant un fourré de jeunes saules, une gorge bleue à miroir s'installe tandis que le martin pêcheur, depuis la rive, repère ses proies.

agenda

JOURNÉE ZÉRO PESTICIDE 7 AVRIL 2011 À PÉROLS (34)

L'Agence de l'eau, en partenariat avec la région Languedoc-Roussillon, la DREAL et la DRAAF, et le CNFPT, organise une journée de sensibilisation des collectivités du Languedoc-Roussillon aux problèmes de l'utilisation des pesticides en ville, enjeu majeur pour la santé, la préservation des ressources en eau et la biodiversité.

publications

■ Résultats du programme 2009 de surveillance de l'état des eaux superficielles et souterraines

Brochure qui indique, station par station, l'état des eaux sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. Une nouveauté dans cette édition : la prise en compte des données concernant les eaux côtières et de transition du littoral méditerranéen et les flux de pollution du Rhône à la mer (cf article p.2). ■

■ Stratégie pour une reconquête des milieux naturels remarquables du fleuve Rhône



Plaquette qui présente le programme d'actions du plan Rhône pour la biodiversité. ■

Gardez le fil sur www.eaurmc.fr

Journal de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse

2-4, allée de Lodz - 69363 LYON Cedex 07
Téléphone 04 72 71 26 00

Télécopie 04 72 71 26 01 - www.eaurmc.fr

Directeur de la publication : Alain Pialat

Rédactrice en chef : Sylvie Laîné

Rédacteurs : Jean-Louis Derenne - Services de l'Agence de l'eau

Conception Réalisation : Force Motrice

Impression : Imprimerie Ferréol

Tirage : 15 000 exemplaires

Couverture : Philippe Crochet

N° ISSN : 1779-3912

Imprimé sur papier PEFC



PROMOUVOIR LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT